

Succès pour le Concert Remember '44

C'est une église pleine à craquer qui a accueilli les membres de l'orchestre de l'armée de l'air allemande le "Luftwaffenmusikorps 2" de la Bundeswehr à Karlsruhe le 10 décembre dernier à l'église Saint-Martin.



L'orchestre a présenté des morceaux qui ont enchanté l'assemblée dans une ambiance de fête avec des décors musicaux: crèche, sopins, guirlandes lumineuses, etc. Le petit fils du Général Patton, George Patton Waters, avait fait spécialement le déplacement des Etats-Unis pour participer aux festivités des commémorations organisées à Bastogne et Arlon.

Luxorsan: nouveaux outils interactifs transfrontaliers

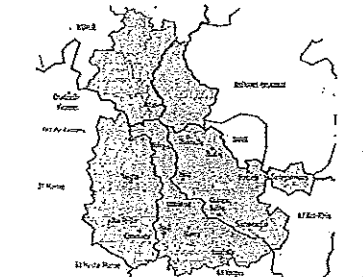
Lors de la constitution du "marché commun", une réglementation européenne a été mise en œuvre pour permettre, dans certaines circonstances, le remboursement des soins délivrés dans un autre Etat membre. Aujourd'hui, les patients qui veulent obtenir le remboursement des frais des soins hospitaliers dispensés dans un autre Etat membre doivent préalablement demander l'autorisation de leur organisme d'assurance maladie. Cependant, cette prise en charge est facilitée, en cas de séjour temporaire ou pour les travailleurs frontaliers ou les retraités résidant dans un autre pays que celui qui leur verse leur pension mais aussi pour les personnes des Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontalier (ZOAST). Pour les soins ambulatoires, la condition d'autorisation préalable n'est requise que si le patient souhaite être remboursé selon le tarif du pays où les soins sont délivrés. Sans cette autorisation, il sera remboursé sur base du tarif du pays où ses droits sont ouverts.

La Commission européenne accorde un intérêt croissant aux politiques de santé et d'accès aux soins même si celles-ci relèvent de la compétence des Etats membres. C'est ainsi qu'elle soutient, dans le cadre du programme Interreg IV-A Grande Région, le projet de coopération sanitaire transfrontalière COSANTE développé par l'observatoire transfrontalier de la santé Luxorsan.

L'Observatoire transfrontalier de la Santé Wallonie-Lorraine-Luxembourg "Luxorsan" est un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GIE) qui regroupe de nombreuses compétences au travers d'organismes belges et français du domaine de la santé.

Dans la droite ligne des recommandations européennes, le GIE Luxorsan a jugé indispensable de renforcer le niveau d'information des citoyens européens et plus spécifiquement des résidents des zones frontalières en matière d'accessibilité aux soins à l'étranger. C'est la raison pour laquelle un outil interactif en ligne a été créé en 2006. Celui-ci a pour vocation de diffuser une information de qualité et accessible, à l'adresse de divers publics-cibles (patients, professionnels de santé, établissements, organismes assureurs, etc.).

Se soigner en région frontalière



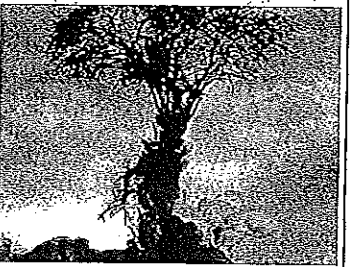
Vu le développement des conventions de coopération sanitaire transfrontalière (ZOAST) et l'entrée en vigueur de nouveaux règlements européens, il était indispensable de moderniser cet outil. Un nouveau projet a dès lors été développé qui permet désormais d'informer le patient soigné en Belgique, en France ou au Luxembourg, via l'introduction de diverses variables (pays de résidence, pays de prestation...), de ses droits en matière d'accès aux soins à l'étranger et des procédures en vigueur dans les conventions de coopération inter-hospitalière. Plus de 250 fiches d'information sont disponibles en quelques clics!

Cet outil est complété d'une base de données en ligne comportant les différents établissements hospitaliers porteurs des conventions transfrontalières et s'inscrit dans la refonte complète du portail internet: www.santefrontaliere.eu commun aux projets sanitaires transfrontaliers luxor-belges et plus particulièrement du site Internet www.luxorsan.eu.

Parallèlement, Luxorsan poursuit le développement des actions de coopération transfrontalière en santé en vue d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des régions frontalières à travers notamment les conventions inter-hospitalières, des rencontres d'information sur la prise en charge des personnes handicapées, des études sur les besoins sanitaires dans les bassins de soins transfrontaliers. Info: Luxorsan WLL, rue de la Moselle 7 à Arlon, tél 063/71.18.44, luxorsan@mc.be.

"L'autre Courtois" expose

La matière la plus ordinaire, de l'eau, de la terre... se trouve transfigurée par la lumière et par l'intervention d'un "accident" provoqué. La matière la plus concrète vire paradoxalement à l'abstraction, puis, de l'abstraction, se pare d'une charge évocatrice d'un univers qui nous semble familier mais dont l'objet reste indéfinissable. La poignée de terre devient peut-être galaxie, la projection de liquide, végétal gigantesque en développement ou inquiétante coulée de lave.



Parallèlement, une autre série présente des variations sur le thème du monde animal.

Ici, l'animal est reconnu et magnifié dans son identité, dans le lien qui l'unit au végétal et au minéral, plus rarement à l'humain. Car l'homme contemporain a développé à l'excès ce travers de thosifier la création sur laquelle il croit pouvoir régner en despote inconscient. L'animal, objet de consommation ou de plaisir futile quand ce n'est de sadisme, réintègre ici la place qui serait la sienne si l'homme n'avait pas coupé prématurément le cordon qui le relie à sa mère la Terre.

Charles Hieronimus propose une exposition de ses œuvres jusqu'au 14 janvier à la Galerie "L'autre Courtois", 45, avenue de la gare. Aux heures d'ouverture de la brasserie. Fermé le samedi et le dimanche.

Le Salon du Bâtiment sur internet

Grande nouveauté à l'occasion du 49e Salon du Bâtiment organisé par l'Association commerciale et industrielle d'Arlon du 3 au 6 et du 10 au 13 février 2011: le site Internet du Salon: www.salonbatimentarlon.be

Véritable lien entre les exposants et les visiteurs, le site Internet du Salon donne une multitude d'infos pratiques, consacre une page aux exposants, permet de télécharger un bon de réduction sur le prix de l'entrée au Salon et proposera très bientôt de nombreux concours.

Un site internet à visiter dès à présent ! Contact: ACIA, 41 rue Paul Reuter, tél. 063/22.47.97 ou secretariat@acia.be

Résultats de la tombola de la FRSEL

Afin de promouvoir le Sport dans les écoles, la Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (FRSEL) a organisé au niveau de la province une tombola autorisée par la Députation Permanente en sa séance du 27 mai 2010.

Le tirage a eu lieu à Arlon le 10 décembre en présence de l'Huissier de Justice, Michel Marneffe. Numéros gagnants:

10133 10198 10288 10348 10382 10433 10500
10569 10818 10850 10907 10999 11148 11310
11464 11607 11644 11679 12206 12432 12971
13143 13250 13671 13951 14103 14165 14188
15116 15288 15392 15428 15431 15564 16052
16294 16406 16576 16607 16825 17085 17455
17594 18062 18132 18176 18273 18274 18713
18862 18936 19637 20176 20315 20442 20527
20604 20719.

Les lots peuvent être réclamés avant le 31 janvier 2011, en envoyant les billets gagnants (originaux) à: FRSEL-Luxembourg, rue de Bastogne 33 à 6700 Arlon, en indiquant vos nom, adresse et numéro de téléphone ou dos du billet.

La FRSEL enverra les lots dans les plus brefs délais et sans frais.



Services communaux : Pour joindre les différents services communaux, veuillez vous adresser au numéro de téléphone suivant: 063/24 56 00.
Appel urgent POLICE (24h/24): 063/60 85 00 - Demandes d'informations: 063/22 02 15
Problème sur le réseau de distribution d'eau: S.W.D.E.: 063/23 49 50
Editeur responsable: Jean-Marie Tiffiaux, Echevin de l'information, rue Paul Reuter, 8

Fermeture des services communaux

En raison des fêtes de fin d'année, les services communaux seront exceptionnellement fermés les vendredis 24 et 31 décembre 2010 à partir de 12h00. Les services communaux seront à nouveau accessibles aux heures habituelles dès le lundi 27 décembre 2010 et lundi 3 janvier 2011

Cette semaine : des trucs à...

Se remémorer : le 23 décembre 1936, le Canadien Norman Bethune inaugure la première unité mobile de transfusion sanguine, durant la guerre d'Espagne. Le 23 décembre 1972, les 16 survivants du crash aérien du vol 571, Fuerza Aérea Uruguaya dans les Andes sont sauvés après 73 jours, ayant pratiqué l'anthropophagie pour survivre.

Méditer avec Coluche : « Ça fait beaucoup marier les gens de voir qu'on peut se moquer de la politique, alors que dans l'ensemble, c'est surtout la politique qui se moque de nous »

Decouvrir au cinéscope : Un balcon sur la mer, drame par Nicole Garcia. Marc a une vie simple qui semble lui convenir, marié, père attentif d'une petite fille. Il travaille dans une agence immobilière d'Aix-en-Provence où il a des parts. Dans son métier il est efficace, carré, intègre. Un jour, au retour d'une circonstance professionnelle, il rencontre une jeune femme qui vient acheter une bastide. Il ne la reconnaît pas tout de suite. Quelques heures après seulement. Tout cela est si loin, si enfoui. Son enfance en Algérie, à Oran, à la fin de la guerre d'indépendance, au plus violent de la guerre civile.

Faire pour se faciliter la vie : comment faire pour nettoyer le fond d'une poêle ou d'un chaudron ? Il suffit de faire bouillir sur feu vif avec de l'eau et du sel environ une minute. Laver ensuite comme d'habitude.

Grignoter :

Mesclun de Noël au foie gras

Préparation : 15 min
Cuisson : 8 min.

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 4 tranches de foie gras
- 80 g de magrets séchés
- 8 St-Jacques fraîches
- 1 truffe fraîche (facultatif)
- mesclun
- 1 avocat
- 1 noix de beurre
- vinaigre de vin vieux
- huile d'olive
- cerfeuil, ciboulette, sel et poivre

Préparation :
Lavez la salade, et égouttez-la.

Coupez l'avocat en deux, retirez le noyau et coupez la chair en petits dés.

Mélangez dans un bol, le vinaigre, le sel, le poivre, et l'huile d'olive.

Faites revenir 2 à 3 min, les St-Jacques salées et poivrées, dans une poêle avec du beurre.

Epongez-les ensuite sur un papier absorbant.

Déposez dans les assiettes un dôme de mesclun, posez quelques cubes d'avocat par dessus, et versez un peu de vinaigre sur le tout.

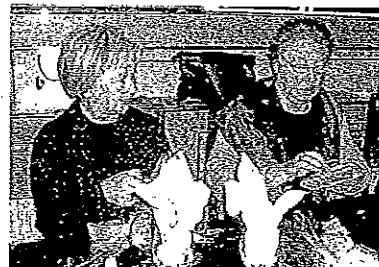
Répartissez autour les St-Jacques tièdes, une tranche de foie gras, et quelques tranches de magret.

Parsemez de pluches de cerfeuil et de ciboulette.

Changement de Présidence à la consultation ONE

Les bénévoles, le cadre infirmier et médical de la consultation ONE de la rue de la Caserne à Arlon se sont récemment rassemblés pour fêter le départ de leur Président, Jeanne Baron, de la secrétaire Ghislaine Corpannier et de Mesdames Madeleine Bier, Marcelle Burnotte, Madeleine Plainchamp et Josiane Cozier, toutes bénévoles de la consultation, certaines depuis plus de 30 ans. Ugonne Baron a été active à l'ONE pendant 18 ans, dont 10 comme Présidente. Elle a été à la base du développement de la consultation et notamment des activités telles que la lecture, l'activité musicale et le massage bébés.

brueuses activités vont bien continuer pour le plus grand plaisir de nos petits bouts et de leurs parents.



La présidente sortante de l'ONE et sa secrétaire

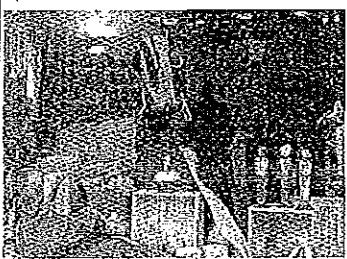
Votre espace de loisirs créatifs et d'artisanat

Venez découvrir le nouvel espace dédié aux loisirs créatifs et à l'artisanat rue Godefroid Kurth, 7, les mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12 heures et de 13h30 à 18 heures, le jeudi de 9h30 à 18 heures et le samedi de 10 à 12 et de 13h30 à 17h30.

Les visiteurs y découvriront tout pour les loisirs créatifs: perles, mosaïques, terre et émaux, kits pour enfants, matières écologiques,...

Une vitrine d'exposition réservée aux artisans de la région et à l'artisanat issu du commerce équitable en partenariat avec l'asbl D'ici. D'ailleurs, propose de mettre en valeur le savoir-faire des artisans d'ici et d'ailleurs. Les visiteurs y admireront actuellement les lampes et les illustrations de Santa Ansiaux, les créations en argile de Nancy Dennon, les céramiques en raku de Laure Wildanger. Des ateliers proposés en février permettront aux participants de rencontrer les artisans et de se familiariser avec leurs techniques de création.

Santa Ansiaux propose aux enfants de 7 à 10 ans le samedi 5 février de 10 à 12 heures, et aux enfants de 10 à 12 ans le samedi 19 février de 10 à 12 heures, un atelier basé sur différentes techniques de peinture. Les enfants réaliseront une création qu'ils pourront reprendre chez eux.



Nancy Dennon animera deux ateliers de création d'un bijou en argile le samedi 12 février de 10 à 15 heures (avec pause d'une heure à midi) et le jeudi 17 février également de 10 à 15 heures. Grâce à la technique Art Clay Silver, les participants réaliseront un pendentif qu'ils emporteront.

Le vendredi 18 février de 10 à 12 heures, un atelier découverte des techniques de poterie, proposera la création d'un collier personnel avec Laure Wildanger. Le samedi 19 février de 9 à 12 heures, l'atelier de céramique en technique raku avec Nadine Van Hée proposera la création d'un objet en terre qui sera cuit selon la technique du raku, le samedi 26 février de 9 à 12 heures.

Pour chacun de ces ateliers, l'inscription est indispensable au 063/37.08.28 ou artehic@gmail.com

Luxorsan: nouveaux outils interactifs transfrontaliers

Lors de la constitution du "marché commun", une réglementation européenne a été mise en œuvre pour permettre, dans certaines circonstances, le remboursement des soins délivrés dans un autre Etat membre. Aujourd'hui, les patients qui veulent obtenir le remboursement des frais des soins hospitaliers dispensés dans un autre Etat membre doivent préalablement demander l'autorisation de leur organisme d'assurance maladie. Cependant, cette prise en charge est facilitée, en cas de séjour temporaire ou pour les travailleurs frontaliers ou les retraités résidant dans un autre pays que celui qui leur verse leur pension mais aussi pour les personnes des Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontalier (ZOAST). Pour les soins ambulatoires, la condition d'autorisation préalable n'est requise que si le patient souhaite être remboursé selon le tarif du pays où les soins sont délivrés. Sans cette autorisation, il sera remboursé sur base du tarif du pays où ses droits sont ouverts.

La Commission européenne accorde un intérêt croissant aux politiques de santé et d'accès aux soins même si celles-ci relèvent de la compétence des Etats membres. C'est ainsi qu'elle soutient, dans le cadre du programme Interreg IV-A Grande Région, le projet de coopération sanitaire transfrontalière COSANIT développé par l'observatoire transfrontalier de la santé Luxorsan.

L'Observatoire transfrontalier de la Santé Wallonie-Lorraine-Luxembourg "Luxorsan" est un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GIE) qui regroupe de nombreuses compétences au travers d'organismes belges et français du domaine de la santé.

Dans la droite ligne des recommandations européennes, le GIE Luxorsan a jugé indispensable de renforcer le niveau d'information des citoyens européens et plus spécifiquement des résidents des zones frontalières en matière d'accessibilité aux soins à l'étranger. C'est la raison pour laquelle un outil interactif en ligne a été créé en 2006. Celui-ci a pour vocation de diffuser une information de qualité et accessible, à l'adresse de divers publics-cibles (patients, professionnels de santé, établissements, organismes assureurs, etc.).

Vu le développement des conventions de coopération sanitaire transfrontalière (ZOAST) et l'entrée en vigueur de nouveaux règlements européens, il était indispensable de moderniser cet outil. Un nouveau projet a dès lors été développé qui permet désormais d'informer le patient soigné en Belgique, en France ou au Luxembourg, via l'introduction de diverses variables (pays de résidence, pays de prestation...), de ses droits en matière d'accès aux soins à l'étranger et des procédures en vigueur dans les conventions de coopé-

ration inter-hospitalière. Plus de 250 fiches d'information sont disponibles en quelques clics!

Cet outil est complété d'une base de données en ligne comportant les différents établissements hospitaliers partenaires des conventions transfrontalières et s'inscrit dans la refonte complète du portail Internet: www.santetransfrontaliere.eu commun aux projets sanitaires transfrontaliers franco-belges et plus particulièrement du site Internet www.luxorsan.eu.

Parallèlement, Luxorsan poursuit le développement des actions de coopération transfrontalière en santé en vue d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des régions frontalières à travers notamment les conventions inter-hospitalières, des rencontres d'information sur la prise en charge des personnes handicapées, des études sur les besoins sanitaires dans les bassins de soins transfrontaliers. Info: Luxorsan WLL rue de la Moselle 7 à Arlon, tél 063/21.18.44, luxorsan@mc.be.

Réunion d'information

Vous avez minimum 17 ans et un peu de temps à partager? Vous êtes en recherche d'emploi ou vous travaillez à temps partiel? Vous êtes étudiant(e) et avez envie d'affiner votre choix professionnel ou d'étude? Vous êtes pensionné(e)? Vous avez envie de vous rendre utile dans les hôpitaux, crèches, maisons de repos, dans votre région?

VOLONT'R

Volontariat
Relationnel
en institutions

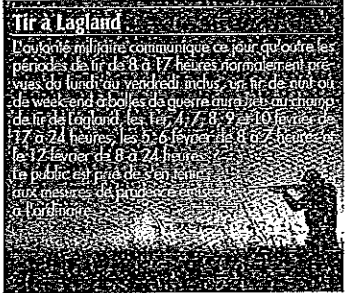
L'asbl Volon'R (ancien Volontariat d'Entraide et Amitié) propose un encadrement, une assurance et un suivi à ses volontaires ainsi que des formations ouvertes à tous. La prochaine réunion d'information aura lieu le mercredi 2 mars de 14h30 à 16h30 à Arlon. Inscriptions au 02/219.15.62 ou 063/42.41.76. Infos sur www.volontir.be.

Cours de danse Africaine

Tebby Romasike propose des cours de danse africaine les mercredis de 19h30 à 21 heures, à l'Ecole de danse Nicola Alimoti, Parc des Expositions. Ces cours sont ouverts à toutes et à tous, même débutants. Début des cours le mercredi 2 février.

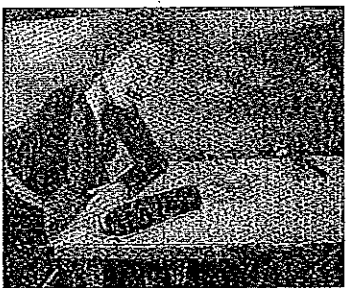


Tebby Romasike, danseur et chorégraphe est né à Johannesburg en Afrique du Sud. Il a été formé dès son plus jeune âge dans différents styles de danse, le latin et le bol, le Ballet, Contemporain, Moderne, Jazz, Tap, Hip Hop et danses Africaines. Infos et inscription par email à tebby.tbodance@yahoo.fr, tél. 0472/59.95.64 ou sur le site www.tbodance.info



A la Maison de la Laïcité

Gabrielle Perrot propose une exposition de peintures et illustrations d'inspiration médiévale, à la Maison de la Laïcité, 11 rue des Déportés, jusqu'au 11 février. Si les tableaux de l'artiste ont un sujet toujours réaliste, ils sont traités dans un mode purement décoratif. Infos 063/44.67.67 ou www.laicite-arlon.be.



Salon du Bâtiment
du 3 au 6 et du 10 au 13 février 2011

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

LES MAISONS DÉVOILENT LEUR PERFORMANCE

Que vous soyez vendeur ou acheteur, vous trouverez toutes les modalités sur <http://energie.wallonis.be/>

La marche ADEPS de l'Antarctique

Le dimanche 6 février, le Gomery organise sa traditionnelle marche d'hiver. Au départ

du Cercle, rue du Paquet, 8 et 15 h, le choix entre circuits campagnards et forêts. Soit 5, 10, 15 et 20 km circuit de 5 km étant accessible aux poussettes. Une petite tauromachie est également au programme.

Renseignements :
Raphaël Chaplier
(063/57 83 23)
et Pierrot Dozy
(063/57 85 47)



Au départ du Cercle de l'Antarctique...

Cette semaine : des trucs à...

Se remémorer : le 13 février 1930, à New York, Roy Disney, frère de Walt, signe un premier contrat de produits dérivés, avec la société Borgfeldt, pour des figurines de Mickey Mouse et Minnie Mouse.

Méditer avec un philosophe : « Il est toujours possible de lier les uns aux autres dans l'amour une assez grande foule d'hommes, et seulement il en reste d'autres à qui manifester de l'agression », Sigmund Freud.

Découvrir au cinéma : « Contre toi », drame de Lola Dollon. Des sentiments halsent entre un jeune kidnappé et sa victime, une femme chirurgien. Celui-ci veut se venger d'un accident médical qui l'empêche de vivre sereinement et décide d'enlever cette femme qu'il tient pour responsable. Lorsque cette dernière parviendra à s'échapper, elle n'aura de cesse de retrouver son geôlier, autant par amour que par vengeance.

Faire pour se faciliter la vie : comment faire pour enlever rapidement le vernis à ongles ? Il suffit de découper vos vieux collants nylon en petits carreaux et utiliser ceux-ci pour frotter l'ongle au lieu d'un disque ou d'une ouate de coton. C'est beaucoup plus efficace!

Grignoter :

Crêpes mousse caramélisées

Préparation : 15 min
Cuisson : 1 min

Ingrédients (pour 15 crêpes) :

3 œufs
100 g de sucre
100 g de beurre
100 g de farine
1/2 litre de lait
1 gousse de vanille

Préparation :

Faire chauffer le lait avec la gousse de vanille et le beurre. Laisser tiédir.

Séparer les jaunes d'œufs des blancs. Mélanger le sucre, la farine et les jaunes. Incorporer le mélange lait + beurre progressivement (enlever la gousse de vanille). Si des grumeaux apparaissent, mixer la pâte.

Battre les blancs pour les rendre légèrement mousseux. Les incorporer à la pâte. Mélanger peu. Une mousse d'environ 1 cm d'épaisseur apparaît à la surface de la pâte grâce aux blancs battus.

Vous pouvez commencer les crêpes.

Prendre une poêle de taille moyenne, bien chauffer et l'imprégner d'huile. Il faut que chaque dose de pâte, un peu de mousse s'écoule en même temps. Cette fine pellicule donnera le côté mousseux à la crêpe.

Mettre une dose de pâte à crêpe dans la poêle. La crêpe ne cuit que d'un côté (c'est le côté à mélanger). Laisser dorer puis, à l'aide d'une fourchette, faire rouler la crêpe dans la poêle inclinée à la verticale pour la faire tomber dans la plat

ARLON

Des soins de santé sans frontières

De nouveaux outils Internet pour informer les patients transfrontaliers sur les soins de santé est en ligne depuis hier.

● **Élodie BOSENDORF**

Commençons par un cas concret : un étudiant belge d'Arlon désire se faire soigner à Longwy (France) et un pensionné français résidant en Belgique voudrait retourner en France pour s'y faire soigner. Tout ça est possible grâce aux coopérations qui existent entre les hôpitaux. Mais encore faut-il le savoir... C'est le premier objectif des nouveaux portail et site de Luxorsan : informer le citoyen transfrontalier non seulement sur ce qui existe mais également sur ses droits et les démarches à effectuer. Il allie donc l'information juridique à l'offre de soins.

« On a voulu articuler ces deux bases de données et c'est un réel travail de titan qui a été réalisé. Ce site est un outil remarquable. Il n'existe pas son pareil Europe alors que

c'est nécessaire pour le patient européen. C'est un outil stable et fiable », explique Henri Lewalle, chargé de mission, affaires européennes et coopération transfrontalière pour la Mutualité Chrétienne.

250 fiches d'information

À l'origine de ce projet : l'Observatoire transfrontalier de la santé Wallonie-Lorraine-Luxembourg appelé Luxorsan. Grâce au développement des projets de coopération transfrontalière, dits ZOAST pour zones organisées d'accès aux soins transfron-



taliers, les patients résidant dans l'espace frontalier disposent d'une offre de soins transfrontalière et d'une prise en charge de qualité. Et désormais donc, le patient soigné en Belgique, en France et au Luxembourg pourra, via Internet, s'informer de ses droits en matière d'accès aux soins à l'étranger et des procédures en vigueur dans les conventions de coopération internationale. Ce sont ainsi environ 250 fiches d'information qui sont disponibles en quelques clics. Cet outil est complété d'une base de données en ligne

reprenant les différents établissements hospitaliers partenaires.

Étendre les coopérations

Parallèlement Luxorsan, dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants des régions frontalières en améliorant l'accessibilité aux soins, poursuit le développement des actions de coopération transfrontalière. Celles-ci permettront notamment d'élargir, en 2011, les coopérations transfrontalières franco-belges aux patients travailleurs frontaliers luxembourgeois et de les faire bénéficier de la convention d'aide médicale urgente.

C'est-à-dire qu'un frontalier luxembourgeois pourra désormais bénéficier de l'intervention du SMUR français en Belgique ou du SMUR belge en France afin d'améliorer le temps de sa prise en charge.

Une collaboration essentielle, est celle qui existe entre les structures de soins d'Arlon et de Mont-Saint-Martin en France. Un objectif futur : étendre ce partenariat à d'autres hôpitaux. ■

► Outils : le portail d'accès commun aux projets de santé transfrontaliers :

www.santetransfrontaliere.eu

et le site www.luxorsan.eu

Comment

fonctionne le nouveau site ?

Une fois sur le site ou le portail Internet, on vous propose d'encoder des critères d'information afin de constituer votre profil. « Vous êtes travailleur, chômeur, retraité ? », « Pays de résidence », « raisons du séjour », etc. En retour, le site affiche votre profil, décrit votre situation, les formalités à accomplir, vos droits en tant que patient. Il affiche les liens avec les organismes compétents et avec d'éventuelles conventions de coopérations. Vous pouvez ensuite consulter les disciplines et même l'équipement des services hospitaliers ou des organismes qui vous intéressent. Un problème de cœur ? Un partenariat existe par exemple entre les hôpitaux d'Arlon et de Mont-Saint-Martin (France) au niveau des pathologies cardiaques.

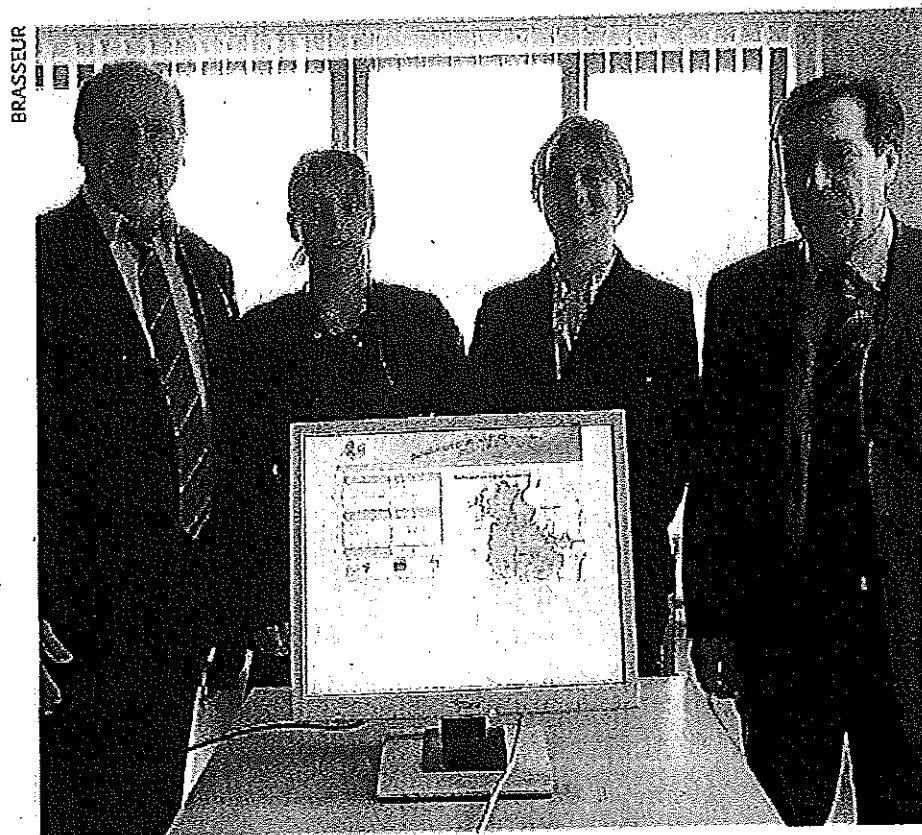
Santé sans frontière

ARLON

Le site www.sante-transfrontaliere.eu permet de choisir la meilleure formule

SANTÉ Depuis la construction de l'Europe, les patients qui se rendent à l'étranger et qui remplissent certaines conditions peuvent obtenir le remboursement des soins de santé délivrés dans un autre État membre. Aujourd'hui, ces mêmes patients doivent préalablement demander l'autorisation de leur organisme d'assurance-maladie.

UNE PRISE EN CHARGE cependant facilitée en cas de séjour temporaire et pour les travailleurs frontaliers ou les retraités résidant dans un autre pays. "Grâce à la création des zones organisées d'accès aux soins transfrontalier, financée par l'Europe dans le cadre des projets Interreg, les patients résidant dans l'espace frontalier disposent d'une offre de soins de santé transfrontalière et d'une prise en charge de très bonne qualité. Les retraités peuvent désormais se faire soigner dans le pays où ils tra-



Les membres du GEIE Luxlorsan à l'origine du site www.santetransfrontaliere.eu.

vaillaient. Ce n'est qu'un exemple parmi une multitude de possibilités", précise Henri Lewalle, chargé de mission aux affaires européennes et à la coopération transfrontalière.

Cette facilité s'applique aux frontaliers de la Lorraine et des Ardennes françaises, des provinces de Namur et du Luxembourg en Belgique. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, seuls les frontaliers luxembourgeois domiciliés en France ou en Belgique sont concernés pour l'instant. "Un traité a été signé entre la France et la Belgique pour des synergies entre les structures hospitalières des deux pays.

Une collaboration entre les cliniques d'Arlon et de Nancy existe en matière de cardiologie. Cet accord concerne également les Smur (véhicules d'urgence) afin de réduire leur temps d'action en faisant appel au plus proche ou à celui qui est disponible. Les ordonnances font également partie de cet accord", poursuit Henri Lewalle.

Pour s'y retrouver dans les dédales de ces synergies, le groupement européen d'intérêt économique (GEIE) Luxlorsan a développé un site internet, www.santetransfrontaliere.eu, dès à présent consultable en ligne.

Laurence Brasseur

Frontalier / Un site internet guide

Accès à la santé sans frontières

L'ESSENTIEL

- Une dizaine de partenaires français et belges de la santé coordonnent leurs actions de coopération transfrontalière, au bénéfice des patients.
- Un site internet permet à chacun de savoir ce qu'il faut faire.

Vous êtes Belge, étudiant, vous résidez au Luxembourg et vous voulez vous faire soigner à l'hôpital d'Arlon, que faire ? Vous avez la réponse pratique à vos questions, en quelques clics interactifs simples et précis. Flash-back sur un processus qui ne cesse d'aller de l'avant pour faciliter la mobilité des patients frontaliers.

Dès le début de la construction européenne, un dispositif de sécurité sociale a été mis en place pour faciliter la mobilité des travailleurs dans cet espace commun, notamment pour obtenir le remboursement de soins délivrés dans un autre Etat. Mais ce n'était qu'une base. La législation a été affinée depuis, une dizaine d'années et des conventions de coopération transfrontalière ont été signées pour faciliter la mobilité des patients d'un hôpital à un autre (lire ci-contre).

Dans la foulée, un observatoire transfrontalier de la santé Wallonie-Lorraine-Luxembourg, baptisé GEIE Luxlorsan, mettant en présence une multitude d'institutions (mutuelles, etc.), a été créé dans le cadre des programmes Interreg.

Mais disposer d'accords et de possibilités de soins par-delà les frontières n'est pas suffisant. Il faut informer les patients de façon globale, peu importe les pays. Le GEIE a donc créé en 2006 un site internet qui offre une information précise à tous les acteurs du secteur de la santé, site qui vient d'être complètement relooké suite aux nouvelles conventions de coopération

transfrontalière et à l'entrée en vigueur de nouveaux règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale. Un outil transfrontalier que ses créateurs estiment unique dans l'Union européenne.

Un clic, et vous savez !

Dès à présent, le patient soigné en Belgique, en France ou au Luxembourg peut dès lors être informé de façon rapide sur ses droits en matière de soins dans l'un ou l'autre pays, en fonction des conventions en vigueur.

Mais ce projet de coopération transfrontalier ne s'arrête pas là. « Les partenaires poursuivent les contacts pour améliorer sans cesse l'accès aux soins transfrontaliers, car il ne sert à rien d'avoir le même outil coûteux de part et d'autre de la frontière », commente Henry Lewalle, coordinateur de ce projet pour les Mutualités Chrétiennes.

Depuis fin 2010, date d'un nouvel accord, l'élargissement des coopérations franco-belges aux travailleurs frontaliers luxembourgeois est de mise en ce qui concerne le Smur (aide médicale urgente). Mais ce n'est encore qu'une étape, car d'autres dossiers doivent encore être « discutés », pour élargir des conventions, réfléchir aux soins ambulatoires car jusqu'ici, c'est seul le milieu hospitalier qui est concerné, envisager d'autres actions thématiques, etc. Le parcours est long et complexe mais les résultats sont d'ores et déjà bien là ! ■

JEAN-LUC BODEUX

Site : www.luxlorsan.eu et www.sante-transfrontalier.eu

CONVENTIONS

Arlon/Mt-St-Martin

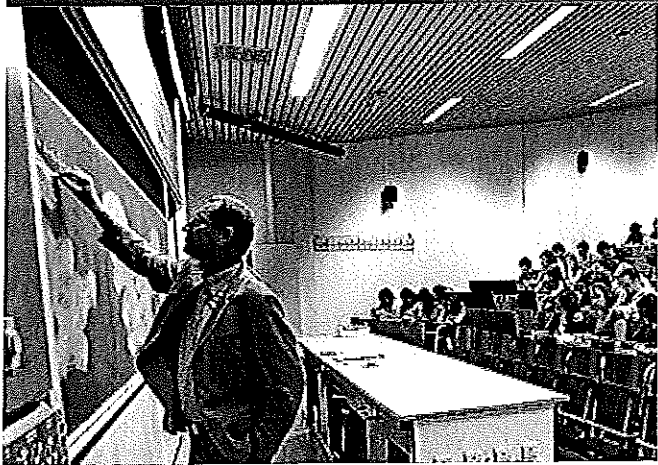
Convention entre les deux hôpitaux, depuis juillet 2008, permettant une offre de soins commune. A noter qu'il existe une convention similaire en Ardennes (Dinant, Gedinne, Couvin, etc. et Sedan, Fumay, etc.).

Smur Intervention des SMUR français et belges dans l'autre pays si indisponibilité du SMUR de première intervention. En fonction depuis le 01/01/2008.

Smur bis En Lorraine, intervention en 1^{ère} intention dans la commune d'Aubange (expérimentation depuis juin 2009). En Ardennes, concernent les SMUR de Sedan, Charleville, Fumay, Libramont et Dinant. Intervention en 1^{ère} intention avec jonction dans les communes définies de la zone frontalière, depuis le 15/2/2010.

Electrophysiologie

Convention entre les hôpitaux d'Arlon-Virton et le CHRU de Nancy, qui permet aux patients des arrondissements d'Arlon et de Virton d'avoir une intervention spécifique de cardiologie à Nancy, sur simple autorisation administrative. Les tarifs et les taux de remboursement appliqués sont ceux appliqués aux ressortissants du lieu où les soins sont prestés. Depuis le 01/07/2009, J.-L.B.



Le CDH namurois déplore la fusion ratée entre les FUNDP et l'UCL.

Namur | Politique

Les priorités du CDH en 2011

► Les idées défendues par le CDH en 2011 sur certains projets phares.

A l'occasion des vœux du CDH en province de Namur, le député-échevin Maxime Prévot, vice-président du CDH et chef de groupe à la Région wallonne, accompagné de Christophe Bastin, député fédéral, et des présidents d'arrondissement Gaëtan Gérard (Dinant), Stéphane Lasseaux (Philippeville) et Olivier Nyssen (Namur), a fait le point lors d'un petit repas informel et convivial sur les priorités du CDH pour l'année 2011, et les positions humanistes à propos de quelques dossiers phares de la province.

En entrée, en commence par un gros regret, celui de l'installation du 6^e pôle de compétitivité à Charleroi. "Le Bep avait pourtant fédéré pour défendre l'accueil de ce 6^e pôle au parc de Créalys (Gembloux). C'est un dossier sur lequel les Namurois auraient pu capitaliser. Nous devons nous inscrire dans cette démarche d'AXUD pour développer les parcs Créalys et les parcs Verts", se console Maxime Prévot.

Autre regret, la fusion avortée des universités catholiques francophones. "C'est une opportunité ratée. Conséquence : nourrissons-nous de ce partenariat renforcé aujourd'hui entre les FUNDP et l'UCL parce que Namur ne peut pas se permettre de se racrapoter. On se doit de s'inscrire dans un grand projet universitaire, sans renier les spécificités namuroises. Mais nous ne devons pas être à la traîne à l'échelle européenne." Pour le plat consistant : le secteur hospitalier, c'est la grosse pièce.

"C'est que la concrétisation de la fusion des deux institutions publiques CHRN et CHR Val de Sambre est un travail fastidieux. Nous concourons à constituer un pôle public important. La notion de bassin de soin induit une rationalisation. Une gestion correcte impose nécessairement la réussite de la fusion. Le CDH prône un pôle public fort mais qui reste ouvert à la perspective de s'articuler avec les hôpitaux de l'associatif (catho). Il faut continuer à poursuivre des partenariats médicaux et à renforcer les collaborations avec ces derniers."

Le CDH tient à l'œil l'installation de la Protection civile à Gembloux.

A.-F. So.

■ Soins transfrontaliers

Un outil Intern pour abolir les

► Le GEIE Luxlorsan vient de mettre en ligne un outil Internet unique.

► Pour connaître les conditions d'accès aux soins de santé transfrontaliers.

Le traité franco-belge de septembre 2009 en matière d'aide médicale urgente. A cela se sont ajoutés des dispositifs comme les zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST), par lesquelles les patients résidant dans un espace frontalier déterminé disposent d'une offre transfrontalière de soins de qualité. C'est encore une fois le cas pour certaines régions belges et françaises.

Mais comment connaître exactement ses droits et obligations, les conventions et dispositions particulières, l'offre transfrontalière de soins et les procédures d'accès, etc. Là, la chose était jusqu'à présent impossible ou presque, sauf à y consacrer de fastidieuses recherches et à être confronté au langage juridico-administratif des textes officiels.

Se faire soigner volontairement ou par accident hors de ses frontières nationales est le plus souvent un véritable casse-tête. Parce que les politiques de santé, et donc notamment les taux de remboursement des frais, sont restées sous la pleine souveraineté des Etats membres de l'Union européenne. Et ce même si, dès la création du "Marché commun", un dispositif de sécurité sociale a été mis en place pour faciliter la mobilité des travailleurs au sein de ce marché. Ainsi, les patients qui se rendent à l'étranger et qui remplissent certaines conditions peuvent-ils obtenir le remboursement des soins délivrés dans un autre Etat membre. Ces avantages sociaux ont été élargis depuis 1998, suite aux arrêts rendus par la Cour de justice européenne dans diverses affaires de mobilité des patients.

En même temps, des pays ont signé des accords de coopération transfrontalière en matière de soins de santé, tel

Ce parcours du combattant relève maintenant du passé, grâce au portail et au site Internet que vient d'ouvrir le Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) Luxlorsan, qui regroupe l'Observatoire transfrontalier de la santé Wallonie - Lorraine - Luxembourg, ainsi que les mutualités chrétienne et socialiste belges et les acteurs français concernés équivalents, pour le Nord-Est, l'Alsace-Lorraine et les Ardennes. Ce GEIE a été créé en juillet 2002 et a depuis été porteur d'une volée de projets relatifs aux soins transfrontaliers de santé.

Le projet dans lequel s'inscrit cette

■ Namur | Jeunesse

Initiatives citoyennes

Après plus d'un an de fonctionnement, le Conseil des jeunes Namurois s'est réuni dans la salle du conseil.

Tanguy Auspert, l'échevin de la Jeunesse, a félicité les jeunes pour la qualité du travail accompli. Le public, dont certains conseillers communaux, s'est montré très intéressé par les présentations des jeunes conseillers. Les huit premiers mois d'existence ont permis au groupe de travailler sur l'animation, l'action solidaire et la communication.

Ainsi, le CJN a inauguré ses activités au Verdur Rock 2010 avec la tenue du stand information du festival. La rentrée de septembre a vu la participation active au projet From You to E.U. Il s'agissait d'accueillir une trentaine de jeunes de l'Union européenne durant une semaine de novembre et de leur proposer diverses activités leur permettant de découvrir la capitale de la Wallonie.

A l'issue de ce séjour, la déclaration de Namur fut rendue publique. Ce document reprend diverses recommandations en matière de jeunesse et de participation citoyenne à destination des autorités. Dans le cadre des fêtes de fin d'année, une action de solidarité a été mise sur pied à la maison d'accueil "Les Sauverdijs" de Jambes.

Pour 2011, le projet phare sera la mise sur pied d'une Expo-Concours à destination des jeunes artistes namurois âgés de 14 à 20 ans, autour du thème "Namur vu par les jeunes". Cette manifestation, qui a pour objectif de présenter au public namurois de jeunes artistes dans les domaines du dessin, de la peinture et de la sculpture, se déroulera dans les jardins du maître les 14 et 15 mai prochains. Tous les namurois seront invités à voter pour l'œuvre de leur choix, qui sera récompensée.

A.-F. So.

L'INFO DE VOTRE RÉGION

TOUS LES JOURS SUR TWIZZ RADIO
A 12H10 ET 12H40

ARLON 101
DINANT 107.2
FLOREVILLE 105.7
GEMBOUX 90.1
MARCHE 105.5
NAMUR 90.7
ST-HUBERT 106

WWW.TWIZZ.BE - BELGACOM TV - CANAL 866 - VOO - CANAL 436



et frontières

■ Arlon | Construction

Le Salon du bâtiment innove

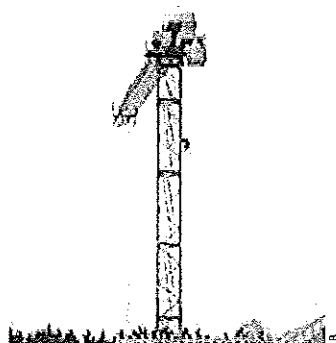
► 82 exposants sont réunis pendant huit jours au hall polyvalent.

Comme le veut désormais la tradition, le Salon du bâtiment accueillera ses visiteurs sur deux week-ends, du jeudi 3 février au dimanche 6 février et du jeudi 10 au dimanche 13 février.

Le plus ancien salon de la province, organisé par l'Association commerciale et industrielle d'Arlon (Acia), dispose pour sa 49^e édition de son propre site Internet. "Il est un véritable relais entre les organisateurs, les exposants et les visiteurs. Il reprend une foule d'informations pratiques, la liste des exposants, le plan du salon. Il permet aux visiteurs de préparer leur venue. On peut y télécharger un bon de réduction de 50 % sur l'entrée au salon, consulter les conférences et même le menu du restaurant", précise Catherine Arnold, présidente de l'Acia.

Cette nouvelle édition marque en effet le lancement d'un cycle de mini-conférences, les vendredis après-midi, samedis et dimanches matins pendant le salon. "Parce que construire et rénover ne doit pas être un casse-tête, ces conférences donneront aux futurs bâtisseurs, à ceux qui rêvent de rénover ou même aux PME travaillant dans le secteur du bâtiment, toutes les clés pour réussir leur projet. Les thèmes variés et les orateurs passionnés feront de ces conférences des instants-clés à ne pas manquer", poursuit Catherine Arnold.

Parmi les 82 exposants présents, dont une dizaine de nouveaux en provenance d'un rayon de 40 km autour

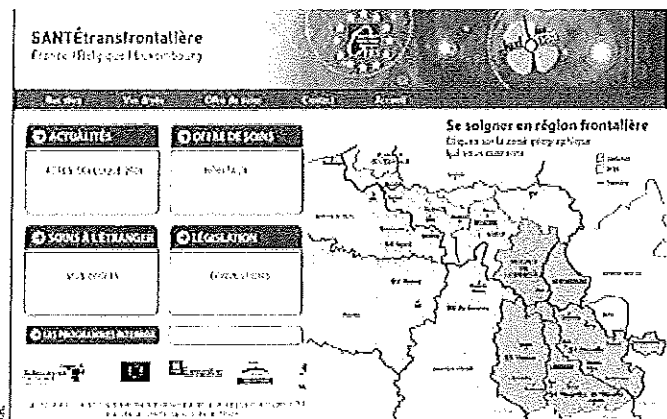


Le salon répond à toutes les questions, qu'il s'agisse de construire ou de rénover un logement.

d'Arlon, on trouve des entreprises générales de construction, les maisons clé sur porte, le chauffage, le sanitaire, la menuiserie, la peinture, mais aussi des produits dans l'air du temps comme les nouvelles énergies, les cheminées décoratives, le chauffage à bois ou à pellets en passant par les cuisines, les salles de bains, les spas, les vérandas, les volets, les portails, les alarmes, les piscines, les parcs et jardins. Certains exposants réalisent la moitié de leur chiffre d'affaires annuel au salon.

L.B.

→ Si les jours changent, les horaires suivent la même voie. Le salon sera désormais ouvert les jeudis et vendredis de 13h à 19h et les samedis et dimanches de 9h30 à 19h avec une nocturne jusqu'à 21h le vendredi 11 février.



Il suffit à l'internaute de taper son code postal pour voir ce à quoi il a droit, et sous quelles conditions.

fois le GEIB, avec le portail et le site Internet, est le projet "Cosante" (coopération sanitaire transfrontalière), qui relève du programme Interreg IV-A Grande région, court depuis le 1^{er} janvier 2008 et s'achèvera le 31 décembre de cette année. Il est financé par la Région wallonne et le Feder.

Son objectif est d'"améliorer la vie quotidienne des citoyens à l'intérieur de l'espace Wallonie - Lorraine - Luxembourg en améliorant l'accessibilité aux soins". Ce qui se décline à travers onze actions, dont le portail et le site Internet. Qui

ont deux particularités remarquables : d'abord ils sont accessibles à tout un chacun par la clarté des explications et termes; ensuite, il suffit à un internaute de taper son code postal pour voir tout ce à quoi il a droit, et sous quelles conditions. Par les liens et onglets, les professionnels de la santé y trouveront aussi tout ce qu'il faut dans cette matière extrêmement complexe.

Marc Vandermeir

→ Internet : www.santetransfrontaliere.eu et www.luxlorsan.eu

■ Ciney | Intempéries

Suites de la tempête

Les stigmates de la tempête du 14 juillet sont encore bien visibles dans la capitale condru-sienne. Actuellement, deux grands dossiers sont en souffrance : d'abord, la collégiale et les interprétations divergentes qui opposent la Ville et son assureur. Ensuite l'ancien marché couvert (Cecoco) reconverti en salle polyvalente, qui abrite le théâtre communal, le hall omnisports, etc. Et là, rien de réjouissant. "Après les intempéries liées à l'hiver, nous en sommes toujours à effectuer des travaux. Une nouvelle donne est que les lieux ne pourront plus être occupés avant la fin du mois d'avril. Des problèmes de sécurité se posent, notamment la stabilité de poutres. Tout le toit a été recouvert, mais des infiltrations persistent, qui pourraient toucher les circuits électriques", explique le bourgmestre, Guy Milcamp (PS). Le centre culturel aura ainsi une saison 2010-2011 particulièrement mouvementée. Concernant la collégiale, le dossier de restauration sera présenté au conseil communal le 21 février.

L.S.

Les Mille et une idées cadeaux

DECORATION • CADEAUX • ACCESSOIRES • PAPETERIE
Avenue Madoux 44 - 1150 Bxl - Tél. / Fax 02 771 79 57
Ouvert de 10h30 à 18h30 sans interruption **PARKING PRIVÉ - DEVANT LE MAGASIN**

VOTRE RÉGION

INFOS MUTUALITÉ

Nouvel horaire à Paliseul

///

A Paliseul (Grand Place 12, tél. 061 535 679), votre conseillère mutualiste vous reçoit désormais chaque mardi de 13h30 à 18h et chaque vendredi de 9h à 12h15.

Magasins Qualias et Optilux

///

>> Fermetures exceptionnelles :

À ARLON, le jeudi 24 mars à partir de 12h.

À ARLON, MARCHE ET VIRTON, le lundi 28 mars.

>> Ces dates mises à part, vos magasins sont ouverts :

OPTILUX ARLON (Place Didier 36, tél. 063 213 190) :

du lundi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 17h.

OPTILUX VIRTON (Place Paul Roger 1, tél. 063 211 888) :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h,

le samedi de 9h à 12h.

QUALIAS ARLON (Place Didier 36, tél. 063 213 195) :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h, le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

QUALIAS VIRTON (Place Paul Roger 1, tél. 063 211 888) :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h,

le samedi de 9h à 12h.

QUALIAS MARCHE (rue Saint-Laurent 1, tél. 084 378 504) :

le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30

et de 13h30 à 18h, le samedi de 9h30 à 12h30.

SERVICE

Un écrivain public à Arlon

///

Une permanence est organisée deux fois par mois à l'Hôtel de ville d'Arlon. L'écrivain public a principalement pour rôle d'accompagner une personne dans la compréhension d'un texte, d'un document administratif, commercial, juridique, voire privé, et ensuite l'aider à formuler la réponse écrite adéquate. Il s'agit d'un soutien ponctuel, le suivi à long terme d'une problématique restant assuré par les services compétents. La prise en charge est totalement gratuite et confidentielle.

Chaque premier et troisième mardi du mois de 9h30 à 12h - s'adresser à l'accueil de l'Hôtel de ville. Infos au 063 245 600 ou arlon.ecrivainpublic@gmail.com.

Gros plan sur

Soins à l'étranger : un site d'information

Vous habitez en Belgique et, par exemple, prévoyez de vous faire soigner au Luxembourg ? Ou vous partez quelques jours en France et vous vous demandez ce qu'il se passera si vous tombez malade ou avez un accident ? Un outil a été récemment mis en ligne pour vous informer sur les procédures administratives à suivre afin de vous assurer d'une prise en charge de vos soins en France ou au Luxembourg.

Depuis plusieurs années, la Mutualité chrétienne est partenaire de projets européens transfrontaliers et abrite dans ce contexte le "GEIE Luxorsan", un observatoire transfrontalier de la santé en Wallonie, en Lorraine et au Luxembourg. Dans le cadre d'un projet baptisé "COSANTE", le GEIE Luxorsan a mis en ligne un outil d'information sur le site www.santetransfrontaliere.eu. Celui-ci intègre les différents accords pris dans le cadre des conventions transfrontalières, comme les "Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers" (ZOAST).

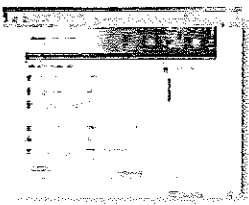
La santé : au-delà des frontières. Dès le début de la construction européenne, un dispositif de sécurité sociale a été mis en place pour faciliter la mobilité des travailleurs à l'intérieur du "Marché commun". Ainsi, les patients qui se rendent à l'étranger et qui remplissent certaines conditions peuvent obtenir le remboursement des soins délivrés dans un autre Etat membre. Aujourd'hui, la situation a évolué et la prise en charge des frais de soins de santé est facilitée en cas de séjour temporaire ainsi que pour les travailleurs frontaliers ou les retraités résidant dans un autre pays. Grâce au développement de projets de coopération transfrontalière comme les ZOAST, les patients résidant dans l'espace frontalier disposent d'une offre de soins transfrontalière et d'une prise en charge de très bonne qualité.

L'outil en ligne

Sur le site www.santetransfrontaliere.eu, cliquez sur "vos droits" et... laissez-vous guider ! En quelques

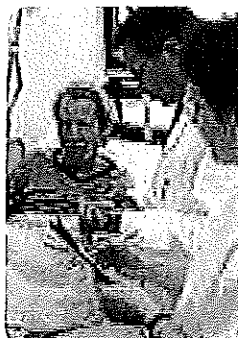
questions, le site cerné votre situation et vous propose une fiche d'information correspondant à votre profil. Celle-ci comprend les démarches à entreprendre et les coordonnées des organismes compétents pour obtenir les documents ou informations nécessaires. Le questionnaire est anonyme, ouvert à tous et vous pouvez soumettre autant de situations que vous le souhaitez.

L'objectif de cet outil est d'offrir une information simple et pratique en matière d'accès aux soins à l'étranger, principalement pour les résidents des régions frontalières, incluant les conventions de coopération transfrontalière encore méconnues. En plus de cet outil, vous trouverez sur le site www.santetransfrontaliere.eu une base de données reprenant les différents établissements hospitaliers partenaires des conventions transfrontalières franco-belges en matière de santé.



Et l'assistance santé de la MC dans tout ça ?

Si vous utilisez l'outil du site www.santetransfrontaliere.eu pour vous informer sur vos droits en cas de soins imprévus lors de vacances à l'étranger, le site vous conseillera



de vérifier auprès de votre mutualité si vous êtes couvert par l'assistance santé Eurocross (devenue "Mutass" depuis le 1^{er} janvier). Rassurez-vous, vous êtes couvert ! En effet, tous les membres de la MC Province de Luxembourg en ordre de cotisations bénéficient d'office de cette assurance. Plus d'infos sur www.mc.be ou auprès de votre conseiller mutualiste.

Si vous habitez en Belgique et travaillez au Luxembourg, une fiche info vous attend à ce sujet sur www.mc.be dans la partie Avantages et services/Frontaliers belgo-luxembourgeois. Attention : en cas de voyage à l'étranger, adressez-vous à la Caisse Nationale de Santé (CNS) luxembourgeoise pour obtenir votre Carte Européenne d'Assurance Maladie avant votre départ. En effet, la Mutualité chrétienne ne peut pas délivrer ce document aux personnes qui dépendent de la CNS.

// FLORENCE ROMAIN

CONTRACEPTION VOUS CHOISISSEZ NOUS REMBOURSONS

A la Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg, vous recevez jusqu'à 40 € par an pour votre moyen contraceptif.

Infos et modalités
au 063 245 600
ou sur www.mutualite.be



La Mutualité chrétienne est une association d'assurance mutuelle.

Outil d'animation

Dépliant de Pâques

La Commission d'Etude et de Pastorale Ouvrière propose cette année encore un outil d'animation simple et bon marché.

Celui-ci a pour objectif de favoriser un partage ou une réflexion autour du sens de la fête de Pâques. La thématique est abordée sous un angle actuel. Que faisons-nous aujourd'hui d'un message transmis depuis vingt siècles ?

Thème 2011

"Qui nous roulera la pierre ?" est une interrogation de l'Ancien et du Nouveau Testament. Elle renvoie à la rencontre de Jacob et Rachel pour l'un, au tombeau vide de Jésus de Nazareth pour l'autre. L'articulation des deux épisodes enrichit notre compréhension de la résurrection et nous renvoie sur les routes de nos "Galilées".

Comment obtenir ce dépliant ? Celui-ci est composé d'un texte de réflexion, d'une prière et de questions invitant à prolonger la réflexion, seul ou en groupe. Pour toute commande, vous pouvez contacter Michel Habran, rue Belle Vue 14 à 6880 Bertrix, tél. 061 412 373, ou m.habran@skynet.be.

Les prix (hors frais de port éventuels) :

> moins de 100 exemplaires :

0,17 euro/exemplaire

> de 100 à 499 exemplaires :

0,15 euro/exemplaire

> plus de 500 exemplaires :

0,13 euro/exemplaire.

